

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014  
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard  
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10  
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

#### **EXCUSES :**

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Congrès Intelligent Transport System (ITS) 2015 - Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'un démonstrateur de kit d'assistance électrique pour les vélos - Convention - Décision - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors du Conseil de Communauté d'octobre 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux a adopté sa politique vélo jusqu'en 2020. L'objectif de ce « plan vélo » reprend celui du Plan Climat, à savoir que la part modale vélo doit passer de 4 % (en 2009) à 15 % d'ici 2020.

La Communauté urbaine participe ainsi au développement de ce mode de déplacement et contribue à l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers par le versement de subventions, conformément à la délibération n°2012/0674 du 28 septembre 2012.

La Cub participe également avec la Ville de Bordeaux, la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde à l'organisation du congrès mondial « Intelligent Transport System » (ITS). Ce dernier se déroulera du 5 au 9 octobre 2015 au parc des expositions de Bordeaux. Ce sera l'occasion pour les entreprises et les collectivités, par le biais de démonstrateurs et d'expositions, de montrer leur capacité d'innovation. Le Conseil communautaire a délibéré le 16 décembre 2011 afin d'accorder une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association TOPOS pour l'organisation de ce congrès international. A travers le congrès ITS, La Cub entend mobiliser ses services afin d'organiser une démonstration du savoir-faire bordelais en matière d'innovation, et accélérer les initiatives portées par les acteurs du territoire en lien avec sa politique de transports et de mobilité durable. Elle vise notamment à promouvoir le développement de sa politique vélo, au travers des expositions et démonstrateurs.

A cette occasion, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et l'Université de Bordeaux souhaitent développer un démonstrateur en lien avec le vélo électrique, afin de promouvoir ce dernier.

La Ville de Bordeaux s'est, en effet, engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de prêt gratuit de vélos aux bordelais. Environ 2 500 vélos par an sont ainsi retirés auprès de la Maison du vélo, qui à travers cette mission, participe aux objectifs de développement des modes doux de déplacement. La vocation de ce prêt de vélo est de faire découvrir ce mode de transport aux bordelais qui peuvent ainsi tester ce mode de déplacement.

L'Université de Bordeaux dispose, quant à elle, de laboratoires et d'une forte capacité d'innovation qui peuvent être mis à disposition de ce projet.

Les parties se sont rapprochées afin de poursuivre ces objectifs et de les élargir, pour promouvoir le vélo électrique.

L'idée n'est pas de développer un vélo à assistance électrique, mais un kit permettant de transformer les vélos en vélos à assistance électrique. Ainsi, un démonstrateur sera créé par l'Université avec l'aide financière de La Cub et de la Ville de Bordeaux. Celui-ci sera élaboré à partir d'un vélo « Ville de Bordeaux » et d'un kit d'assistance au pédalage électrique. Il est destiné à circuler dans l'enceinte du parc des expositions pendant le salon ITS. Il n'y a pas d'objectif de commercialisation ultérieure.

Ce démonstrateur permettrait aussi de tester l'alimentation électrique par batterie à hydrogène, et par ce biais son autonomie et le stockage de cette dernière.

Le présent projet concernant le développement d'un démonstrateur ne pourra pas faire l'objet d'un prolongement industriel direct. Un éventuel développement du kit d'assistance électrique devra faire l'objet d'un accord entre l'Université de Bordeaux, la Ville et la Communauté urbaine de Bordeaux. Les résultats de recherche protégeables ou non par un titre de propriété intellectuelle, obtenus dans le cadre du partenariat appartiendront à l'Université de Bordeaux.

La présentation du démonstrateur en juin 2015 s'entend comme étant une présentation aux co-financeurs.

L'estimation du coût global des travaux de recherche, du développement et de la finalisation du projet, s'élève à 225 000 €, et se répartit de la façon suivante :

- l'Université de Bordeaux prend en charge les heures de personnel ou machines évaluées et la fourniture de matériaux, l'ensemble étant évalué à 170 000 € ;
- la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine apporteront 27 500 € maximum chacune. La Cub procèdera au versement de la subvention qui la concerne sur présentation des justificatifs pendant la durée du projet. Le versement devant intervenir à la signature de la convention se fera avant la dépense et, donc, les justificatifs seront fournis ultérieurement.

Le détail de ce projet figure en annexe dans la convention financière.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2000/0389 du Conseil de Communauté du 26 mai 2000 approuvant le PDU ;

**VU** la délibération n°2004/0363 du Conseil de Communauté du 28 mai 2004 approuvant la mise en conformité du PDU avec la loi SRU ;

**VU** la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté en date du 11 février 2011 approuvant le plan climat ;

**VU** la délibération n°2011/0711 du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2011 approuvant l'agenda 21 ;

**VU** la délibération n°2011/0873 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2011 accordant une subvention à l'association Topos Aquitaine pour l'organisation de l'accueil du congrès mondial des ITS en octobre 2015 ;

**VU** la délibération n°2012/0674 du Conseil de Communauté en date du 28 septembre 2012, modifiée par la délibération n°2013/0988 du 20 décembre 2013, adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants, de vélos cargos et de tricycle et fixant les critères d'attribution d'une subvention communautaire ;

**VU** la délibération n°2012/0760 du Conseil de Communauté en date du 26 octobre 2012 approuvant la politique vélo ;

**VU** la signature par la Communauté urbaine de Bordeaux de la charte de Bruxelles le 15 mai 2009 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'attachement de la Communauté urbaine de Bordeaux au développement de l'usage du vélo à travers la politique vélo ;

**CONSIDERANT** que la subvention apportée par la Communauté participe au développement de l'usage du vélo et à la réduction de la circulation automobile et à l'émission de gaz à effet de serre et constitue un acte opérationnel de la politique vélo s'agissant d'expérimentations ;

**CONSIDERANT** que le démonstrateur développé à l'occasion du salon mondial ITS participe au rayonnement de la Métropole ;

## **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 27 500 € au bénéfice de l'Université de Bordeaux ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire et les actes afférents à ladite convention ;

**Article 3** : la dépense sera imputée sur le budget principal – Opération 05P118O002 « Congrès ITS 2015 » - Chapitre 67 – Compte 6743 – Fonction 822, sur l'exercice 2015 – CRB KE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,

La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2015

Mme. BRIGITTE TERRAZA